

Le rapport.

Concernant la demande
formulée par Dethier
Edmond d'installer un
dépot de chiffons rue
du Court.

En date du 7 mai, il y a eu une plainte au parquet
relative à ce dépot. Le requérant interpellé avait répondu
que ce dépot n'était que provisoire et qu'il allait, dans
quelques jours, le transférer à Seiller. C'est pourquoi je ne
l'ai pas fait poursuivre.

J'estime que Dethier pourrait choisir un endroit
moins fréquenté que la rue du Court et à deux pas de
la Cour - fontaine.

Je pense que ce dépot constituerait un danger perma-
nent pour la salubrité publique.

Le Commissaire de police.

G. Weil

4 / 4. 23